ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Profession de foi

CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel

Du 3 au 10 décembre, vous élirez vos représentants syndicaux pour quatre ans.

Au ministère des Armées, **FO, organisation syndicale libre et indépendante de tout gouvernement et de toute emprise politique et religieuse**, défendra les 68 000 personnels civils, tous métiers, toutes filières et tous statuts confondus. **Notre organisation est exigeante, car nous avons une haute idée de la fonction publique, un des piliers de notre République.**

FO, c'est le syndicalisme de la feuille de paye, des conditions de travail et des emplois. Au ministère des Armées et des anciens combattants, les personnels civils sont indispensables au soutien des forces.

Nos missions sont dévolues au soutien des forces opérationnelles. Elles sont essentielles au fonctionnement de notre ministère : numérique, cyber, renseignement, soutien aéronautique, naval et terrestre mais aussi RH, finances, infrastructure, juridique, sociale, métiers de la mémoire, du patrimoine et de la transmission. Parmi les agents qui assurent ces missions, figurent également les personnels des établissements publics administratifs (EPA), ceux travaillant dans les départements d'outre-mer (DOM), les collectivités d'outre-mer (COM) ainsi que les personnels civils de recrutement local (PCRL) d'Afrique,

Rien n'est possible au ministère sans les personnels civils.

Après des décennies de déflation et alors que le budget de la Défense connaît une augmentation inédite, leur reconnaissance doit aussi progresser immédiatement. **FO revendique, au-delà de l'augmentation du point d'indice et du bordereau de salaire ouvrier, des revalorisations assorties d'un rattrapage, liées à notre cadre d'exercice spécifique.** Ces revalorisations salariales sont indispensables à l'attractivité et à la fidélisation des agents. L'enjeu RH de ces 4 prochaines années sera déterminant.

Le rôle de FO est de revendiquer, de négocier et d'obtenir des avancées concrètes pour les personnels dans un état d'esprit de justice sociale.

FO défendra sans concession les intérêts de tous : fonctionnaires, ouvriers de l'État et contractuels.

La force de FO, c'est aussi un maillage territorial. Partout, des délégués FO sont présents, au plus près de vos réalités et de vos préoccupations.

Comme tout employeur étatique et davantage au ministère des armées, les organisations évoluent au vu du contexte actuel. **La décision d'évoluer et de se transformer appartient à l'Administration**. **Pour FO, notre rôle face à ces changements est de sécuriser en droit les conséquences sur les personnels de ces décisions d'organisation**. Il est également impératif que ces transformations soient rendues lisibles et compréhensibles dans les objectifs poursuivis. Pour **FO,** ces objectifs doivent être destinés à l'amélioration des missions du ministère. Aucune réorganisation ne peut se faire au détriment des agents ni sans eux.

Le sujet des transformations revêt une importance d'autant plus grande pour les personnels civils qu'ils gardent en mémoire les suppressions massives de postes intervenues dans le cadre de la RGPP entre 2009 et 2014, ainsi que leurs conséquences durables sur les parcours professionnels, les conditions de travail et la vie familiale.







Profession de foi

Par ailleurs, l'évolution des métiers et des emplois ne peut se faire sans une politique ambitieuse de la formation à la hauteur des enjeux.

Dans ce prochain mandat que vous donnerez à travers votre vote, **l'Intelligence Artificielle** sera au cœur de nombreux débats. **FO** veillera à ce que son arrivée soit fortement encadrée, au service des personnels et **qu'elle ne devienne en aucun cas un vecteur de suppression de postes.**

FO continuera également de porter ses revendications sur **l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.**

Voter **FO, c'est également agir pour améliorer concrètement la qualité de vie et les conditions de travail en soutenant notamment le télétravail et en visant l'amélioration de l'accord cadre ministériel relatif au temps de travail.**

FO agit également pour **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et lutte contre toute forme de discrimination.

Nous sommes environ 68 000 personnels civils, pleinement engagés aux côtés des militaires. Cette complémentarité historique fait la force de notre ministère, et **FO** continuera à défendre sans relâche vos rémunérations, vos parcours professionnels, vos conditions de travail et vos missions.

FO négocie et signe les accords favorables aux agents ; elle combat ceux qui leur sont défavorables.

Voter **FO** à cette instance, c'est donner les moyens de renforcer le contre-poids syndical nécessaire à la défense de vos intérêts.

CE QUI EST NOTAMMENT EXAMINÉ AU CSA MINISTÉRIEL

- → l'organisation et les restructurations des services ;
- → les conditions de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- → les règles statutaires et l'échelonnement indiciaire ;
- → l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- → les lignes de gestion en matière de mobilité, avancement et parcours professionnels ;
- → la formation professionnelle et le temps de travail.

POURQUOI LE VOTE AU CSA-M EST-IL ESSENTIEL ?

Votre vote au CSA-M détermine directement et exclusivement le nombre de délégués FO partout sur le territoire et, par conséquent, notre capacité à défendre vos intérêts pendant les quatre prochaines années.

En effet, Au-delà du CSA-M, FO défend vos droits à tous les niveaux :

- → Au niveau national : notamment au comité de suivi des transformations, au comité de suivi du télétravail, à la commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) pour la protection sociale complémentaire (PSC) en santé.









- Au niveau régional : notamment auprès des conseils médicaux, pour les congés de longue maladie (CLM) et de longue durée (CLD).
- Au niveau local : notamment au sein des commissions locales de transformation (CLT) et auprès des antennes mobilité-reclassement (AMR).

Au quotidien, les délégués FO vous accompagnent et défendent vos droits, notamment en matière d'avancement, de mobilité, de congés, d'ARTT, de télétravail, de retraite et sur toute question liée à votre vie professionnelle.

Votre vote permet également **la désignation des membres à la formation spécialisée ministérielle (FSM) en matière de santé, sécurité et des conditions de travail ainsi qu'au Conseil Central de l'Action Sociale** (instance nationale qui participe à la définition des orientations de la politique d'actions sociales du ministère).

FO, SYNDICAT EXIGEANT, REVENDIQUE ENTRE AUTRES :

- Une revalorisation salariale tous statuts confondus, assortie d'un rattrapage, à la hauteur de la reconnaissance de notre cadre d'exercice spécifique ;
- La défense et l'amélioration du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;
- Une amélioration des conditions de travail en matière de santé et sécurité ainsi que le retour des CHSCT ;
- L'amélioration de l'accord ministériel sur le temps de travail permettant de répondre à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le combat contre toutes les formes de discrimination, notamment les discriminations sexistes, homophobes, racistes ou liées à un handicap ;
- Pour les agents contractuels, la fin de la précarité, un plan de titularisation de celles et ceux qui le souhaitent et la mise en œuvre sans délai de la subrogation ;
- Pour les ouvriers de l'État, des recrutements à hauteur des besoins ainsi que la défense de leur statut, de leurs rémunérations et de leur régime de retraite ;
- Le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, l'intégration des primes statutaires dans le traitement sans perte de salaire net ;
- Une politique ambitieuse en matière de formation continue, formation qualifiante permettant de valoriser les parcours professionnels ;
- Une véritable RH de proximité efficace et disposant des moyens nécessaires ;
- Face à la densification des missions en lien direct avec le contexte actuel, des recrutements et des effectifs à la hauteur des enjeux ;
- Le retour à 100 % de rémunération pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire et la suppression du jour de carence ;
- La prise en compte des spécificités et une garantie des droits pour les agents des DROM, des COM et PCRL.

Plus FO sera forte, plus nous pèserons dans les négociations pour défendre vos droits et obtenir de nouvelles avancées
Du 3 au 10 décembre 2026, votez pour toutes les listes Force Ouvrière !





